

Fiche à retourner aux Equipes Populaires :

(adresse de la fédération)

Commentaires :

Pour être informé des suites de la chasse aux logements vides :

Nom-Prénom :

Adresse :

Tél-Gsm : Mail :



Halte aux logements vides

Aujourd'hui, à Bruxelles, on estime que près de **30 000 logements sont vides**, sans compter les bureaux en surnombre qui pourraient être réaffectés en logements.

Cette situation est d'autant plus choquante qu'il est de plus en plus difficile pour une partie sans cesse croissante de Bruxellois de trouver un logement décent à un prix abordable. **Ainsi, près de 30 000 ménages sont en attente d'un logement social.** Si rien n'est fait, ces difficultés d'accès à un logement décent risquent de s'aggraver encore, notamment vu l'augmentation prévue de la population bruxelloise (plus 170 000 d'ici 2020).

Les réponses publiques à ce défi doivent bien sûr être multiples : construction de nouveaux logements, augmentation du parc de logement social, ... **Mais il convient aussi de limiter drastiquement le nombre de logements vides.**

Le droit à la propriété a ses limites !

Face à la crise du logement, un propriétaire n'a pas le droit de laisser un bâtiment vide. C'est pourquoi les communes ont la possibilité de taxer les immeubles inoccupés mais aussi d'exercer leur droit de gestion publique. Si le propriétaire ne réalise pas les démarches nécessaires pour remettre son bien sur le marché locatif, la commune peut prendre l'immeuble en gestion, y réaliser les travaux et louer les logements ainsi rénovés à un loyer conventionné, le temps de récupérer les frais engendrés par les travaux.

Encore faut-il que les communes mobilisent les outils légaux qui sont aujourd'hui à leur disposition. C'est pourquoi, avant d'interpeller notre commune sur cette question, nous vous invitons à contribuer à la réalisation d'un inventaire communal des logements vides. Sur cette base, nous pourrions vérifier dans quelle mesure les immeubles repérés font ou ont fait l'objet d'une taxe ou dans quelle mesure la commune a l'intention d'exercer son droit de gestion publique...

CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE VIDE**LOCALISATION:**

Rue et numéro :

Code Postal : Commune :

A QUI APPARTIENT-IL ? (selon le type de propriétaires, les solutions pour remettre le logement en circulation sont différentes)- Est-ce un propriétaire privé ? oui non je ne sais pasSi oui, est-ce un promoteur ? oui non je ne sais pas- Appartient-il à un pouvoir public ? oui non je ne sais pasSi oui, lequel ? Société de logement social, CPAS, commune ?
.....- Est-il situé au-dessus d'un commerce ? oui non je ne sais pasSi oui, existe-il un accès séparé ? oui non je ne sais pas
(différent de l'accès aux communs)**QU'EST-CE QUI VOUS FAIT DIRE QUE L'IMMEUBLE EST VIDE ?**Fenêtres ou portes obstruées : oui nonAbsence de noms sur les sonnettes : oui nonAbsence de noms sur les boîtes aux lettres : oui nonAbsence d'accès séparé aux étages : oui nonTémoignage d'un voisin direct : oui nonAbsence de rideaux : oui nonCarreaux cassés : oui nonRisque de chute ou danger : oui nonVégétation ou traces d'humidité : oui nonGraffiti-affichage sauvage : oui nonImmeuble cadencassé : oui non

Autres :

AFFECTATION DU BÂTIMENT Industriel Bureau Logement je ne sais pas**DEPUIS QUAND L'IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE EST-IL VIDE ?**Date:/...../..... je ne sais pas**DANS QUEL ÉTAT SE TROUVE LE LOGEMENT ?** en ruine nécessite d'importants travaux pour être salubre demanderait simplement à être rafraîchi vous semble habitable en l'état**SAVEZ-VOUS SI LE PROPRIÉTAIRE A EFFECTUÉ DES DÉMARCHES POUR :**Mettre en vente ? oui non je ne sais pasRéaliser des travaux ? oui non je ne sais pas**ÉLÉMENTS PERMETTANT DE CALCULER LA TAXE COMMUNALE :**

- Quelle est la longueur de la façade ?

Soit mesurée : m

Soit estimée: m

- Quel est le nombre d'étages vides :

- Un panneau publicitaire est-il apposé au bâtiment ?

DATE DE CONSTATATION :**Témoins éventuels :**

.....